INTRASENSE
Société anonyme au capital de 1.070.939,90 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, le présent rapport rend compte de la situation et de l'activité de la société Intrasense (ci-après désignée la « Société ») et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que des comptes annuels dudit exercice.

I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux de l'exercice 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, la Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires, elle couvrira ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en France et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian®, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X, etc.). Myrian® est une gamme de solutions expertes facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique, intégrables à tout système de santé et permettant de traiter tout type d'images.

1.2 Faits marquants de l'exercice de la Société

1.2.1. Activité

Au cours de cet exercice, la Société a accéléré son développement commercial et continué d'enrichir son offre et son portefeuille de produits.

Elle a continué d'intensifier sa prospection commerciale sur les marchés européen, américain et chinois, permettant de consolider le développement de son nouveau modèle de distribution indirecte, débuté fin 2017 auprès d'industriels de l'imagerie.

Dans ce cadre et dans la continuité des comptes semestriels 2019, l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marqué par les faits suivants :

- Intrasense et 12 Sigma ont dévoilé leurs solutions innovantes d'intelligence artificielle au congrès de l'ECR 2019 ;

- Braincarta a choisi Myrian® pour industrialiser son application, en utilisant Myrian® Studio pour faire passer Elonav à l'échelle industrielle. Intrasense facilite et accélère l'accès au marché de Braincarta, qui adopte un positionnement unique en fournissant aux neurochirurgiens des solutions expertes de visualisation avancée et d'identification des régions du cerveau directement sur leur poste de travail. Ce choix stratégique ouvre de nouvelles opportunités commerciales sur le marché de l'imagerie médicale, avec une solution de visualisation spécialisée unique ;

- Intrasense et Radboud UMC ont signé un partenariat pluriannuel pour le déploiement de Myrian® XP Prostate. Sur la base de ce projet et de cette vision, la plateforme Myrian® et son module XP Prostate ont été sélectionnés par Radboud UMC pour devenir la solution de référence pour la lecture des images IRM de la prostate, avec à la clé un déploiement international auprès des centres experts. La solution développée par Intrasense utilise des outils d'analyse avancés pour visualiser, caractériser et mesurer les examens issus des images IRM de la prostate. Elle fournit aussi des rapports structurés et s'intègre dans le flux clinique. Son déploiement au sein du réseau des centres experts dans les prochains mois renforcera sa position de leader en tant qu'outil clinique de référence mondiale. Ce déploiement cloud à grande échelle illustre également les capacités d'intégration de Myrian® développées au cours des derniers mois. Ce nouveau succès commercial pour Intrasense auprès d'un leader mondial comme Radboud UMC va apporter une forte visibilité internationale ainsi que de nouveaux revenus commerciaux récurrents à la Société, leader dans le secteur des logiciels d'imagerie médicale ;

- Myrian® XP-Mammo a reçu son marquage CE ;

- Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc ;

- Intrasense™ a annoncé la fin du contrat de financement par obligations convertibles en actions conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO).

  Ce contrat de financement conclu le 27 août 2018 prenait la forme d'une émission réservée d'obligations convertibles en actions. A la demande d'Intrasense™ et en accord avec le fonds EHGO, ce contrat de financement a pris fin le 18 décembre 2019.

  Les termes de l'accord de résiliation du contrat prévoyaient (i) le tirage et le financement par EHGO de 2 dernières tranches de 125.000 euros de valeur nominale chacune, dans les conditions du contrat de financement avec conversion immédiate en actions des OCA émises, ainsi que (ii) le paiement par Intrasense™ d'une indemnité de résiliation du contrat d'un montant de 132.500 euros. Ces indemnités ont été comptabilisées dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

  Ce contrat, suspendu depuis le 28 janvier 2019, aura permis à Intrasense™ de financer son plan de développement d'activité, de renforcer sa structure financière et également de faire face aux dépenses opérationnelles courantes.

1.2.2. Recherche et développement

- Myrian® 2.7 : l'innovation au cœur de la stratégie :

  Cette nouvelle version de Myrian® apporte de nombreuses innovations, à commencer par l'ergonomie générale et l'interface qui ont été optimisés afin d'améliorer l'expérience utilisateur, élément central de la solution. L'utilisation de Myrian® devient plus simple et plus intuitive avec l'objectif de répondre aux besoins spécifiques des cliniciens et des professionnels de santé et de leur permettre de réaliser des diagnostics de façon plus sûre et plus rapide.

- Une nouvelle application de mammographie :

  Myrian® 2.7 vient enrichir le catalogue d'applications cliniques avec une nouvelle application dédiée à la visualisation des examens de mammographie. XP-Mammo met à disposition des cliniciens les outils indispensables au diagnostic tout en intégrant des fonctionnalités très utiles dans le cadre d'un workflow clinique quotidien. Cette nouvelle application clinique, utilisée dans le cadre du dépistage du cancer du sein, se positionne de manière très complémentaire par rapport à l'une des applications à succès de la plateforme Myrian®, XP-Breast, dédiée à l'identification et à la quantification des lésions du sein en IRM. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme à travers le monde, une femme sur 9 sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie. Avec cette nouvelle application clinique, Intrasense™ renforce le positionnement de sa plateforme comme solution centrale et de pointe de visualisation et d'analyse d'imagerie médicale.

- Les applications XP-Cardiac et XP-Colon enrichies de nouvelles fonctionnalités :

  Déjà présente au catalogue, XP-Cardiac a bénéficié d'une mise à jour importante avec de nouvelles fonctionnalités et des améliorations conséquentes comme la segmentation automatique des coronaires ou encore l'amélioration d'outils pour la quantification de la sténose ainsi que la planification chirurgicale. La nouvelle version d'XP-Colon se dote également de nouvelles fonctionnalités (filet view) et d'améliorations d'outils existants afin de faciliter la prise en charge des patients et le diagnostic par le professionnel de santé. Intrasense™ maintient la sortie deux fois par an de nouvelles versions commerciales de sa plateforme Myrian®, enrichie en fonctionnalités, afin de répondre aux besoins en constante évolution des cliniciens et des professionnels de santé. La version 2.7 sera présentée lors des salons de fin d'année, JFR (France), RSNA (USA), CMEF (Chine). La prochaine version actuellement en cours de développement (2.8), contenant d'autres innovations majeures, sera disponible commercialement quant à elle durant le premier semestre 2020.

1.2.3. Gouvernance.

L'assemblée générale 2019, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Eric Le Bihan de son mandat d'administrateur enregistrée lors de la séance du Conseil d'Administration du 11 janvier 2019, a ratifié la nomination par cooptation de M. Patrice Rullier, décidée lors de la séance du Conseil d'1dministration du 15 mars 2019.

1.2.4. Emission d'obligations convertibles en actions au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund

La Société a conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles en actions (« OCA »), pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), la Société a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Ce financement avait pour objectif principal de permettre à la Société de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels. Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, Intrasense avait signé plusieurs contrats pluriannuels validant son repositionnement préalablement à la conclusion de ce contrat de financement avec l'Investisseur. Ce financement a permis d'initier la réalisation de cette stratégie de long terme.

Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA ont été émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligeaient ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (cf. infra : Calendrier) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne pouvaient pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et n'ont par conséquent pas été cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligeaient leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettait l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit :

- 250.000 euros, pour la première tranche d'OCA (émise le 27 août 2018) ;
- 125.000 euros, pour les tranches d'OCA suivantes (étant précisé que la Société avait la faculté de demander le tirage de tranches de 250.000 euros, ce qui aurait alors pour effet de doubler la durée de la Période Intercalaire).

Les Bons d'Emission étaient automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en « Conditions », à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société avait toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur avait également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'était engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.

Principales caractéristiques des OCA

Les OCA étaient émises sur exercice des Bons d'Emission, elles avaient une valeur nominale de 5.000 € chacune et étaient souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne portaient pas d'intérêt, avaient une maturité de 12 mois à compter de leur émission et étaient convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous « Défaut »), l'Investisseur pouvait demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA étaient converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : N = Vn / P, où

« N » était le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'OCA,

« Vn » était la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,

« P » était le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne pouvaient pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et n'ont par conséquent pas été cotées.

Principales « conditions » à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

Cas de « défaut »

Les cas de défaut incluaient notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

Point sur la mise en œuvre du financement

Le 27 août 2018, la 1ère tranche de dette obligataire composée de 50 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 250.000 euros a été émise.

Le 7 novembre 2018, une 2ème tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise.

Ainsi, les OCA émises de ces deux tranches ont donné lieu à la création de 1.879.143 actions ordinaires.

Une 3ème tranche de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros, a été émise le 14 janvier 2019. Les OCA émises ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires.

Une 4ème tranche de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros, a été émise à l'initiative de l'Investisseur le 8 août 2019. Les OCA émises ont donné lieu à la création de 568.181 actions ordinaires.

Une 5ème tranche de 50 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 250.000 euros, a été émise dans le cadre de la résiliation du contrat d'OCA le 18 décembre 2019. Les OCA émises ont donné lieu à la création de 1.190.476 actions ordinaires.

Les termes de l'accord de résiliation du contrat ont généré le tirage et le financement par EHGO de 2 dernières tranches de 125.000 euros de valeur nominale chacune, dans les conditions du contrat de financement avec conversion immédiate en actions des OCA émises, ainsi que le paiement par Intrasense™ d'une indemnité de résiliation du contrat d'un montant de 132.500 euros comptabilisée en charges exceptionnelles et de la reprise des coûts initiaux engagés dans le cadre de la signature le 27 août 2018 de ce contrat de financement. Ainsi les charges restant à répartir comptabilisées en charges financières à la clôture de cet exercice représentent 75,1 k euros.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des OCA en circulation à l'adresse suivante : http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/.

1.2.5. Contrat de liquidité

INTRASENSE et TSAF ont conclu début 2019 un nouveau contrat de liquidité portant sur les actions de la société INTRASENSE. Ce nouveau contrat – d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction – a été établi à la suite des évolutions de la règlementation afférente aux contrats de liquidité et visait notamment à se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, qui a instauré les contrats de liquidité sur titres de capital comme pratique de marché admise. Ce nouveau contrat, qui a pris effet le 11 février 2019, a remplacé le précédent contrat de liquidité conclu avec TSAF le 6 juillet 2016.

Il n'a été procédé au cours de l'année 2019 à aucun apport complémentaire ni à aucune reprise sur le compte de liquidité (cf. point 9.2 ci-après).

Au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
- 42.000 actions INTRASENSE ;
- 14.129,61 euros.

1.2.6. Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA)

Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc.

Il n'existe aucun plan d'AGA en vigueur à ce jour.

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Néant.

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2019, et des choix stratégiques mis en place par la nouvelle direction au cours des 2 dernières années qui démontrent une fois de plus leur pertinence avec, pour l'exercice 2019, un maintien de l'équilibre opérationnel, une large progression de l'ensemble des indicateurs financiers et un résultat net positif. La Société souhaite maintenir le cap pour les mois à venir. La trésorerie reste une priorité et un élément déterminant, avec la mise en place d'une bonne gestion des échéances d'éléments composant le BFR et de la dette financière nette, tout comme les investissements permettant de construire la croissance dans les mois et les années à venir.

La Société a confirmé au cours de l'année 2019 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son chiffre d'affaires de façon récurrente et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

Elle consolide lors de cet exercice les résultats de l'exercice 2018, lequel constituait le premier exercice de mise en place de sa nouvelle stratégie, confirmant ainsi la pertinence de son positionnement sur des marchés B to B. En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer concrétise des partenariats aux revenus récurrents. Myrian® Studio permet de participer au développement de l'intelligence artificielle et du « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique doit déboucher durant l'exercice 2020, sur une accélération de la croissance, via le positionnement de la Société sur les marchés de l'UE et chinois.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian® et sa participation active aux projets innovants de portée internationale HECAM et HYPMED renforcent par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie, de même que son programme de R&D pour la cardiologie.
.

2. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 898,2 k€ au 31 décembre 2019 contre 707,5 k€ en 2018, en raison de son programme de R&D - Cardio. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 898,2 k€ et à 9.682 k€ cumulés (valeur brute) depuis la création de la Société.

3. IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT – ACTIVITES POLLUANTES ET A RISQUES

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

4. GESTION DES RISQUES

4.1 Risques juridiques

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaine, etc.).

A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers d'enregistrement auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

4.1.1. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Société et/ou ses dirigeants par les clients de la Société ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit de la Société ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits de la Société.

La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites. Si la Société ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image de la Société et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives de la Société.

A ce jour, la Société ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers.

4.1.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

(i) La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle.

Le succès de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets.

La Société dispose de trois brevets portant sur une technologie d'exploration par une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaire, une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM, le calcul automatique de la déformation d'une région 3D d'un volume à un autre.

Une autre demande de brevet est en cours d'examen et sa délivrance est attendue courant 2020.

Dans le domaine des logiciels dans lequel la Société opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, la Société ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits de la Société avant que la Société ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents de la Société parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers.

La Société protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

(ii) La Société est soumise à un risque de contrefaçon.

Les produits de la Société sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels de la Société ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par la Société sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels de la Société ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, la Société développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, la Société ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

4.1.3. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible

Le logiciel Myrian® étant assimilé à un dispositif médical logiciel destiné au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales.

En Europe, la Société dispose d'un marquage CE (Directive 93/42/CEE modifiée par la Directive 2007/47/CE) (certificat n°12895 rev.9) délivré le 14 mai 2019.

De même, la Société est soumise à l'accord de la « *Food and Drug Administration* » (FDA) aux États-Unis ou d'autres autorités réglementaires étrangères. Chaque autorité de réglementation ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance de sa certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée.

Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification.

Si l'une des situations décrites ci–avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.2 Risques industriels

La Société exerçant une activité de services, elle n'encourt aucun risque industriel.

4.3 Risques clients

La Société n'a été confrontée à des problèmes d'insolvabilité que dans quelques cas et pour un montant de 137.648 € qui correspond à des créances antérieures à 2015. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une dotation de 18,5 k€, contre 424,5 k€ en 2018, a été comptabilisée en raison de la refonte du processus d'administration des ventes de la Société et particulièrement de ses procédures de recouvrement, et après analyse de l'ancienneté des créances et estimation prudente du risque de non-recouvrement.

Les délais moyens de règlement accordés aux distributeurs de la Société sont adaptés aux pratiques de chaque pays.

Parmi les mesures mises en place afin de se protéger du risque d'impayé, la Société a développé un système d'activation temporaire de ses licences permettant, le cas échéant, de ne confirmer l'activation définitive qu'après réception du paiement.

4.4 Risques fournisseurs

Compte tenu de son activité, la Société est peu exposée en matière de risque fournisseurs.

4.5 Risques de marché (taux, change, actions)

La Société est peu exposée en matière de taux d'intérêts.

4.6 Risques de liquidité

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme).

A titre préalable, à la date du présent rapport, il est précisé que la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de souscription d'emprunts bancaires.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles dans des conditions acceptables.

5. ELEMENTS FINANCIERS

5.1 Présentation du compte de résultat

Les chiffres significatifs du compte de résultat sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT	***2019***	***2018***
Chiffre d'affaires net	3.386.615 €	3.063.036 €
Résultat d'exploitation	982.644 €	(1.274.919) €
Résultat financier	(1.109.315) €	(140.670) €
Résultat exceptionnel	(152.770) €	(403.601) €
Résultat net	66.671 €	(1.508.739) €

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 3.386.615 € contre 3.063.036 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de +10,56%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.644.389 € contre 4.040.790 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de +40 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.729.633 € contre 1.645.469 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,11%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 30 contre 31 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 755.782 € contre 737.375 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,50 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4.661.745 € contre 5.315.709 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -12,30%.

Le résultat d'exploitation ressort à 982.644 € contre (1.274.919) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (1.109.315) €, impacté par le reclassement en compte courant des créances et des dettes envers nos filiales à la clôture de cet exercice, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (126.671) € contre (1.415.589) € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de (152.770) € est principalement composé des frais liés à la résiliation du contrat de financement en OCA conclu avec EHGO, d'un montant de 132 k€..

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 66.671 € contre une perte de (1.508.739) € l'année précédente, après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (152.770) € ;
- d'un impôt sur les bénéfices de (346.112) €, constitué par le Crédit Impôt Recherche.

5.2 Présentation du bilan

5.2.1. Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN €)	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles nettes	1.623.916	1.087.866
Immobilisations corporelles nettes	60.704	47.121
Immobilisations financières	153.578	110.325
dont titres de participations	82.577	82.577
dont créances rattachées à des participations		1.607.932
		10.668
dont autres titres immobilisés	14.580	65.156
dont prêts	58.053	34.501
dont autres immobilisations financières	80.945	(1.690.509)
dont dépréciation des titres et créances	(82.577)	
TOTAL	1.838.198	1.245.311

ACTIF CIRCULANT (EN €)	31.12.2019	31.12.2018
Stocks et encours		
Avances et acomptes versés sur commande	11.503	
Créances clients et comptes rattachés (VNC)	642.481	1.756.960
Autres créances	1.063.086	880.706
Valeurs mobilières de placement		100.000
Disponibilités	580.958	258.579
Charges constatées d'avance	73.203	52.380
Frais d'émission d'emprunt à étaler		108.543
Ecarts de conversion actif	465	832
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.371.696	3.158.000
TOTAL ACTIF	4.209.893	4.403.311

5.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en €)	31.12.2019	31.12.2018
CAPITAUX PROPRES		
- *Capital social ou individuel*	1.070.940	948.285
- *Primes d'émission, de fusion*	21.609.792	21.275.844
- *Réserve légale*	15.593	15.593
- *Réserves statutaires*		
- *Réserves réglementées*		
- *Report à nouveau*	(20.785.761)	(19.277.022)
Résultat de l'exercice	66.671	(1.508.739)
TOTAL	1.977.236	1.453.961
Avances conditionnées	708.988	717.438
PROVISIONS		
- *Provisions pour risques*	127.291	216.627
TOTAL	836.279	934.065

PASSIF (en €)	31.12.2019	31.12.2018
DETTES		
- *Emprunts obligataires convertibles*		
- *Dettes auprès des établissements de crédit*	320.000	497.855
- *Concours bancaires courants*	187	496
- *Emprunts et dettes financières diverses*		
- *Avances et acomptes reçus sur commandes en cours*		
- *Dettes fournisseurs et comptes rattachés*		
- *Dettes fiscales et sociales*	261.554	835.649
- *Dettes sur immo. et comptes rattachés*	655.897	530.212
- *Autres dettes*		
- *Produits constatés d'avance*	4.474	17.774
- *Ecarts de conversion passif*	153.455	131.476
	813	1.822
TOTAL	1.395.567	2.013.462
TOTAL GENERAL	4.209.893	4.403.311

5.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE *(en €)*					
Capital social	311.641	509.659	600.522	948.285	1.070.940
Nbre d'actions ordinaires existantes	6.232.819	10.193.184	12.010.449	18.965.697	21.418.798
Nbre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	312.082				
- par exercice de droits de souscription et	322.980	1.062.631	1.817.065		
d'options	837.477	2.876.951			
OPERATIONS ET RESULTATS *(en €)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	2.892.293	3.015.391	2.222.221	3.063.036	3.386.615
Résultat avant impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions.	(1.605.816)	(1.603.283)	(1.128.400)	(402.799)	4.652
Impôts sur les bénéfices	(418.259)	(530.806)	(349.118)	(310.451)	(346.112)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions	(2.751.652)	(1.765.729)	(2.102.925)	(1.508.739)	66.671
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION (*en €)*					
-Résultat avant impôts, participation des salariés					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0.19)	(0.11)	(0.10)	(0.02)	0.02
-Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions	(0.44)	(0.17)	(0.18)	(0.08)	0.01
- Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	33	33	30	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	2.123.856	1.887.098	1.850.918	1.645.469	1.729.633
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (hors CICE)	963.068	858.995	837.294	767.328	755.782

5.4 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

5.5 Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il sera demandé à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevé à 52.561 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

L'impôt supporté en raison desdites charges est nul compte tenu d'un résultat fiscal négatif.

5.6 Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Le tableau ci-dessous présente les factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice, dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce).

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441l.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						35
Montant total des factures concernées		14 925	43 708	2 462	74 972	136 067
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	0.61 %	1.80 %	0.10 %	3.08 %	5.59 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					○ Délais légaux :	60
II - Article D. 441l.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					50
Montant total des factures concernées	68 460	55 457	103 041	147 820	779 021	1 085 338
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	1.12 %	0.91 %	1.68 %	2.42 %	12.74 %	0.91 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					○ Délais légaux :	60
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	73					397
Montant total des factures concernées	71 517	386 840	153 350	46 539	184 104	770 834
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	2.94 %	15.90 %	6.30 %	1.91 %	7.56 %	31.67 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					○ Délais légaux :	60
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1					157
Montant total des factures concernées	16 500	786 117	245 864	44 230	464 083	1 540 294
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	0.27 %	12.85 %	4.02 %	0.72 %	7.59 %	25.18 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					○ Délais légaux :	60

5.7 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2019, l'endettement de la Société s'établit à 1.242.112 € contre 1.881.986 € au titre de l'exercice précédent et se présente comme suit :

- dettes auprès des établissements de crédits : 320.000€ ;
- concours bancaires courants 187 € ;
- dettes fournisseurs et comptes rattachés : 261.554 € ;
- dettes fiscales et sociales : 655.897 € ;
- autres dettes : 4.474 €.

L'endettement de la Société diminue sensiblement sous l'effet du remboursement des dettes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio Dettes financières (hors avances remboursables) / Fonds propres s'établit à 0,16 en 2019 contre 0,87 en 2018, compte tenu de la baisse des fonds propres et des remboursements d'emprunts.

6. Filiales et participations

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Il est également rappelé que la Société a procédé à la fermeture de sa filiale Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd en 2019.

6.1 Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 82.327,80 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	980 k€	1.011 k€
Résultat net	(429) k€	(232) k€
Capitaux propres	(1.107) k€	(676) k€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2098 une activité en diminution de 3.06 % par rapport à 2018.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 8 personnes, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 579 k€ contre 632 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (429) k€ contre (232) k€ en 2018.

6.3 Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 8.710 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	3 k€	122 k€
Résultat net	(180) k€	(106) k€
Capitaux propres	(1.862) k€	(1.647) k€

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 183 k€ contre 212 k€ en 2018.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (180) k€ contre (106) k€ pour l'exercice précédent.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2019, la Société employait 33 salariés répartis comme suit :

Répartition du nombre de salariés par fonction

	31/12/2019	**31/12/2018**
Recherche et Développement	16	15
Direction Médicale	0	0
Affaires réglementaires	4	1
Direction Produit / Applications	3	7
Fonction commerciale	2	3
Direction / administration	8	5
Total	**33**	**31**
Dont apprentis	**1**	**0**
Dont CDD	**0**	**1**

Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	31/12/2019	**31/12/2018**
Employés	**3**	**3**
Cadres et techniciens	**30**	**28**
Total	**33**	**31**

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 31 décembre 2019

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés	1		2
Cadres et techniciens	6	20	4
Total	**7**	**20**	**6**

Répartition du nombre de salariés par filiale au 31 décembre 2019

	31/12/2019	31/12/2018
Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd	8	8
Intrasense Inc.	1	1
Total	**9**	**9**

Total incluant les filiales	**42**	**40**

7.2 Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant environ 30% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

7.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société du 18 mai 2011 a décidé :

- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°1** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°2** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°3** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 €.

Le président de la Société, alors constituée sous forme de société par actions simplifiée, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par ladite assemblée générale et compte tenu de l'obtention de l'accord préalable du conseil de surveillance de la Société en date du 19 mai 2011, a attribué à certains salariés et dirigeants de la Société l'intégralité des BSPCE 2011 n°1, des BSPCE 2011 n°2 et des BSPCE 2011 n°3.

Du fait de l'opération d'introduction en bourse de la Société et pour tenir compte de la division de la valeur nominale des actions, la parité des BSPCE 2011 n°1, des BSPCE 2011 n°2 et des BSPCE 2011 n°3 a été ajustée. Désormais, chaque BSPCE 2011 donne droit à 20 actions ordinaires nouvelles.

Par notification en date du 10 septembre 2012, un titulaire de BSPCE 2011 n°1 a exercé 50 BSPCE 2011 n°1 donnant droit à 1.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 12 octobre 2012, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 50 € par émission de 1.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 143.933,05 € à 143.983,05 €.

Par notification en date du 27 août 2013, un titulaire de BSPCE 2011 n°1 a exercé 400 BSPCE 2011 n°1 donnant droit à 8.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 20 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 400 € par émission de 8.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 155.926,65€ à 156.326,65€, avec une prime d'émission totale de 32.680 €.

Au cours de l'exercice 2019, aucun BSPCE 2011 n'a été exercé.

7.4 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions attribuées gratuitement

- Options de souscription ou d'achat d'actions :

  Par décision en date du 20 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 172.000 Options 2013-1 et 50.000 Options 2013-2 (cf. annexe 1 du présent rapport).

  Au cours de l'exercice 2019, aucune option n'a été exercée et aucune option n'a été attribuée.

- Actions attribuées gratuitement (« AGA ») :

  Le Conseil d'Administration a décidé, au cours de sa séance du 24 octobre 2016, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 344.200 actions de la Société au profit de certains salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales situées en France et à l'étranger via deux plans (l'un bénéficiant aux salariés, l'autre bénéficiant aux dirigeants).

  Les actions attribuées à certains salariés de la Société dans le cadre du plan d'AGA n°1 mis en place le 24 octobre 2016 par le Conseil d'Administration ont été définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans le 24 octobre 2018. En conséquence, le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 214.600 actions et leur création (représentant une augmentation de capital de 10.730 euros).

  Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc.

7.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2019, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2019 de se prononcer sur un projet de résolution visant à conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution a été rejetée par les actionnaires.

8. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT

Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet www.intrasense.fr comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : investisseurs@intrasense.fr.

Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris.

Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

8.1 Capital social

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 1.070.939,90 €, divisé en 21.418.798 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

8.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 42 000 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 10.080€.

Actions en propre au 31/12/2018	31.500
Achats 2019	256.661
Ventes 2019	246.161
Actions en propre au 31/12/2019	**42.000**

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2019.

8.3 Répartition du capital social et actions d'auto-contrôle

La Société n'a pas connaissance d'actionnaires possédant plus de 5% du capital social.

Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucune de ses actions (hors contrat de liquidité).

8.4 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans la composition du capital

	Nombre d'actions mouvementées	**Valeur nominale (€)**	**Capital social (€)**
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2019	**18.965.697**	**0,05**	**948.284,85**
2. Actions émises au cours de l'exercice 2019	**2.453.101**	**0,05**	**122.655,05**
• Augmentation de capital par conversion de 25 OCA EHGO en 694.444 actions nouvelles	694.444	0,05	34.722,20
• Augmentation de capital de par conversion de 25 OCA EHGO en 568.181 actions nouvelles	568.181	0,05	28.409,05
• Augmentation de capital de par conversion de 50 OCA EHGO en 1.190.476 actions nouvelles	1.190.476	0,05	59.523,80
3. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice 2019	**21.418.798**	**0,05**	**1.070.939,90**
4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport	**21.418.798**	**0,05**	**1.070.939,90**

8.5 Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Nous vous indiquons ci-après en **annexe 1** le détail des titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société, en cours de validité à la date du présent rapport.

9. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mois	Ouverture (€)	Plus haut €)	Plus bas (€)	Clôture (€)	Volume
Janvier	0,1958	0,2795	0,1872	0,2475	5 948 236
Février	0,2475	0,2980	0,2255	0,2765	5 021 330
Mars	0,2765	0,2820	0,2370	0,2475	877 551
Avril	0,2410	0,2940	0,2250	0,2720	2 098 346
mai	,02740	0,2980	0,2260	0,2290	1 541 762
juin	0,2290	0,3200	0,2200	0,2660	2 481 235
Juillet	0,2600	0,3300	0,2530	0,3010	2 224 882
Août	0,2970	0,4435	0,2840	0,2960	14 281 194
septembre	0,2960	0,2990	0,2570	0,2760	1 690 198
Octobre	0,2760	0,2855	0,2220	0,2565	1 111 343
novembre	0,2565	0,2870	0,2280	0,2740	1 453 810
décembre	0,2730	0,2795	0,3355	0,2400	1 668 852

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont détaillées ci-dessous les informations correspondant au contenu du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Conseil d'administration et Direction générale

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Monsieur Nicolas Michelon, Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Patrick Mayette, administrateur ;
- Monsieur Patrice Rullier, administrateur ;
- Monsieur Nicolas Reymond, administrateur et Directeur Général.

Les mandats des administrateurs sont détaillés ci-dessous :

- Monsieur Nicolas Michelon, Président du conseil d'administration : son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Monsieur Patrick Mayette, administrateur : son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Monsieur Patrice Rullier, administrateur : son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Monsieur Nicolas Reymond, administrateur : son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Informations relatives aux mandataires sociaux

2.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Liste des mandats et fonctions	Entités du groupe	Entités hors groupe
Nicolas Michelon		
Administrateur	INTRASENSE	
Président du Conseil d'Administration	INTRASENSE	
Gérant		CINETIC
Patrick Mayette		
Administrateur	INTRASENSE	
Patrice Rullier (*)		
Administrateur	INTRASENSE	HORIZONTAL SOFTWARE STADE FRANÇAIS SASP
Nicolas Reymond		
Administrateur		
Directeur général	INTRASENSE	
Représentant Légal	INTRASENSE INC.	

(*) Nomination en 2019

2.2. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2018

2.2.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 113.226 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 3.096 € à titre d'avantage en nature.

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

2.2.2 Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

Par décisions du Président en date du 19 mai 2011, il a été attribué à Monsieur Patrick Mayette : 100 BSPCE n°1, 100 BSPCE n°2 et 100 BSPCE n°3.

A la date de la clôture de l'exercice 2019, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital*	% du droit de vote**
Nicolas MICHELON	37.820	0,18 %	0,45%
Patrick MAYETTE	238.527	1,11 %	3,11 %
Nicolas Reymond ***	31.000	0,14%	0,21%

*Sur la base du capital social au 31 décembre 2019, composé de 21.418.798 actions.
**Sur la base du nombre total de droits de vote au 31 décembre 2019, soit 21.964.987 droits de vote.
*** dont 16.000 actions au porteur

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur ses titres par l'un de ses dirigeants (ou personne liée) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport.

3. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Conformément au premier alinéa de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

4. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence de l'assemblée

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après en **Annexe 2** les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

III. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont annexés au présent rapport en **Annexe 4**.

IV. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, l'attestation du directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes en **Annexe 3**.

* * *

Le Conseil d'Administration remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du Groupe.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société

1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2019 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n°3
Date d'attribution	19 mai 2011	19 mai 2011	19 mai 2011
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

[1] Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxièmes et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

[2] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

[3] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Depuis la clôture de l'exercice 2019, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

2. Les Options 2013 – 1 et les Options 2013-2 (*stock-options*) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2019 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Nombre d'Options exercées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice 2019, aucune Option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle Option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	**Options 2013-1 exerçables**	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	**Options 2013-2 exerçables**	**Options 2013-2 Non exerçables**
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

3. Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

OCABSA Bracknor Fund Ltd.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Les bons d'émission ont été exercés respectivement le 18 février 2016, 29 septembre 2016, 6 avril 2017, 20 février 2018 et 2 mai 2018.

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.055 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Date d'émission	**Nombre**	**Prix d'exercice**	**Durée de validité**
18.02.2016	986.842	0,76	18/02/2021
29.09.2016	1.052.631	0,95	29/09/2021
06.04.2017	1.315.789	0,76	06/04/2021
20.02.2018	1.612.904	0,62	20/02/2023
02.05.2018	1.388.889	0,63	02/05/2023

4. Obligations convertibles en actions (OCA)

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO), la Société a émis le 27 août 2018 vingt-huit bons d'émission d'OCA permettant chacun d'émettre 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (voir section 1.2.4).

A la date du présent rapport, 7 bons d'émission d'OCA ont été exercés par EHGO (2 bons exercés le 27 août 2018, un bon le 6 novembre 2018, un bon le 14 janvier 2019, un bon le 8 août 2019 et 2 bons le 18 décembre 2019), donnant lieu à l'émission d'un total de 175 OCA.

A la date du présent rapport, l'intégralité des 175 OCA émises ont été converties. De plus, par un accord conclu avec EGHO, il a été mis fin au contrat de financement d'OCA cité supra le 18 décembre 2019.

Annexe 2
Tableau des délégations

Numéro et date de la résolution	**Objet de la résolution**	**Plafond(s)**	**Prix d'émission**	**Durée de l'autorisation**	**Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice**
5ème résolution de l'AGM du **24 juin 2019**	Autorisation au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital social Prix d'achat unitaire : 10 euros Montant maximum d'achat d'actions : 5 millions d'euros	-	18 mois (jusqu'au 24 décembre 2020)	Voir section 8.2 du présent rapport
6ème résolution de l'AGM du **24 juin 2019**	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 350.000 euros	-	26 mois (jusqu'au 24 août 2021)	-
15ème résolution de l'AGM du **24 juin 2019**	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	-	-	26 mois (jusqu'au 24 août 2021)	-

Annexe 3

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris
Le 9 février 2020

Nicolas Reymond
Directeur Général

Annexe 4

Comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	9 682 213	8 253 126	1 429 088	1 082 694	346 394	31.99
	Concessions, brevets et droits similaires	169 837	166 941	2 896	5 172	-2 275	-44.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	191 932		191 932		191 932	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	239 976	179 272	60 704	47 121	13 583	28.83
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	82 577	82 577				
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	14 580		14 580	10 668	3 912	36.67
	Prêts	58 053		58 053	65 156	-7 103	-10.90
	Autres immobilisations financières	80 945		80 945	34 501	46 444	134.62
	Total II	10 520 114	8 681 916	1 838 198	1 245 311	592 887	47.61
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 503		11 503		11 503	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	736 966	94 485	642 481	1 756 960	-1 114 479	-63.43
	Autres créances	3 700 738	2 637 652	1 063 086	880 706	182 380	20.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				100 000	-100 000	-100.00
	Disponibilités	580 958		580 958	258 579	322 379	124.67
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	73 203		73 203	52 380	20 823	39.75
	Total III	5 103 367	2 732 137	2 371 231	3 048 625	-677 394	-22.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				108 543	-108 543	-100.00
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	465		465	832	-367	-44.15
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 623 946	11 414 052	4 209 893	4 403 311	-193 418	-4.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 070 940)	1 070 940	948 285	122 655	12.93
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 609 792	21 275 844	333 948	1.57
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-20 785 761	-19 277 022	-1 508 739	-7.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 671	-1 508 739	1 575 411	104.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 977 236	1 453 961	523 275	35.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	708 988	717 438	-8 450	-1.18
	Total II	708 988	717 438	-8 450	-1.18
PROVISIONS	Provisions pour risques	127 291	216 627	-89 336	-41.24
	Provisions pour charges				
	Total III	127 291	216 627	-89 336	-41.24
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	320 000	497 855	-177 855	-35.72
	Concours bancaires courants	187	496	-309	-62.34
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 554	835 649	-574 096	-68.70
	Dettes fiscales et sociales	655 897	530 212	125 684	23.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 474	17 774	-13 300	-74.83
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	153 455	131 476	21 979	16.72
	Total IV	1 395 567	2 013 462	-617 896	-30.69
	Ecarts de conversion passif (V)	813	1 822	-1 010	-55.41
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 209 893	4 403 311	-193 418	-4.39
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 235 567	1 773 462		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	48 265		48 265	44 659	3 606	8.07
Production vendue de biens	537 060	1 881 144	2 418 204	2 272 088	146 116	6.43
Production vendue de services	462 876	457 271	920 146	746 290	173 857	23.30
Chiffre d'affaires NET	1 048 200	2 338 415	3 386 615	3 063 036	323 579	10.56
Production stockée						
Production immobilisée			898 211	707 539	190 672	26.95
Subventions d'exploitation				95 991	-95 991	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 353 198	170 040	1 183 159	695.81
Autres produits			6 365	4 184	2 181	52.12
Total des Produits d'exploitation (I)			5 644 389	4 040 790	1 603 599	39.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			53 850	47 943	5 908	12.32
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			85 096	87 639	-2 543	-2.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 368 342	1 330 769	37 573	2.82
Impôts, taxes et versements assimilés			47 584	56 010	-8 427	-15.04
Salaires et traitements			1 729 633	1 645 469	84 164	5.11
Charges sociales			755 782	737 375	18 406	2.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			415 615	761 690	-346 075	-45.44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 525	424 505	-405 979	-95.64
Dotations aux provisions			31 300	215 795	-184 496	-85.50
Autres charges			156 019	8 514	147 505	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 661 745	5 315 709	-653 965	-12.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			982 644	-1 274 919	2 257 563	177.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	68	68		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 269	4 141	-871	-21.04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 805 388		1 805 388	
Différences positives de change	103	6 664	-6 561	-98.46
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 808 828	10 872	1 797 955	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 909 422	140 348	2 769 074	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	8 253	8 726	-474	-5.43
Différences négatives de change	467	2 468	-2 001	-81.06
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 918 142	151 542	2 766 600	NS
2. Résultat financier (V-VI)	-1 109 315	-140 670	-968 645	-688.59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-126 671	-1 415 589	1 288 918	91.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 099	6 065	6 034	99.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 805	25 251	-23 446	-92.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	13 904	31 316	-17 412	-55.60
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	166 508	400 758	-234 250	-58.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	165	34 159	-33 994	-99.52
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	166 673	434 917	-268 243	-61.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-152 770	-403 601	250 831	62.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-346 112	-310 451	-35 661	-11.49
Total des produits (I+III+V+VII)	7 467 120	4 082 978	3 384 142	82.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 400 448	5 591 717	1 808 731	32.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	66 671	-1 508 739	1 575 411	104.42

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

ANNEXE

Comptes annuels du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 4.209.893 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 3.386.615 Euros. Le résultat est un bénéfice de 66.671 Euros.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2019 couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 9 février 2020.

Les comptes sociaux de l'exercice 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, la Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible, de ses prévisions de chiffre d'affaires, elle couvrira ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

Faits marquants de l'exercice

Activité

Au cours de cet exercice, la Société a accéléré son développement commercial et continué d'enrichir son offre et son portefeuille de produits.

Elle a continué d'intensifier sa prospection commerciale sur les marchés européen, américain et chinois, permettant de consolider le développement de son nouveau modèle de distribution indirecte débuté fin 2017 auprès d'industriels de l'imagerie.

Dans ce cadre et dans la continuité des comptes semestriels 2019, l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marqué par les faits suivants :

- Intrasense et 12 Sigma ont dévoilé leurs solutions innovantes d'intelligence artificielle au congrès de l'ECR 2019 ;

- Braincarta a choisi Myrian® pour industrialiser son application, en utilisant Myrian® Studio pour faire passer Elonav à l'échelle industrielle. Intrasense facilite et accélère l'accès au marché de Braincarta, qui adopte un positionnement unique en fournissant aux neurochirurgiens des solutions expertes de visualisation avancée et d'identification des régions du cerveau directement sur leur poste de travail. Ce choix stratégique ouvre de nouvelles opportunités commerciales sur le marché de l'imagerie médicale, avec une solution de visualisation spécialisée unique ;

- Intrasense et Radboud UMC ont signé un partenariat pluriannuel pour le déploiement de Myrian® XP Prostate. Sur la base de ce projet et de cette vision, la plateforme Myrian® et son module XP Prostate ont été sélectionnés par Radboud UMC pour devenir la solution de référence pour la lecture des images IRM de la prostate, avec à la clé un déploiement international auprès des centres experts. La solution développée par Intrasense utilise des outils d'analyse avancés pour visualiser, caractériser et mesurer les examens issus des images IRM de la prostate. Elle fournit aussi des rapports structurés et s'intègre dans le flux clinique. Son déploiement au sein du réseau des centres experts dans les prochains mois renforcera sa position de leader en tant qu'outil clinique de référence mondiale. Ce déploiement cloud à grande échelle illustre également les capacités d'intégration de Myrian® développées au cours des derniers mois. Ce nouveau succès commercial pour Intrasense auprès d'un leader mondial comme Radboud UMC va apporter une forte visibilité internationale ainsi que de nouveaux revenus commerciaux récurrents à la Société, leader dans le secteur des logiciels d'imagerie médicale ;

- Myrian® XP-Mammo a reçu son marquage CE ;

- Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc ;

- Intrasense™ a annoncé la fin du contrat de financement par obligations convertibles en actions conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO).

  Ce contrat de financement, conclu le 27 août 2018, prenait la forme d'une émission réservée d'obligations convertibles en actions. A la demande d'Intrasense™ et en accord avec le fonds EHGO, ce contrat de financement a pris fin le 18 décembre 2019.

  Les termes de l'accord de résiliation du contrat prévoyaient (i) le tirage et le financement par EHGO de 2 dernières tranches de 125.000 euros de valeur nominale chacune, dans les conditions du contrat de financement avec conversion immédiate en actions des OCA émises, ainsi que (ii) le paiement par Intrasense™ d'une indemnité de résiliation du contrat d'un montant de 132.500 euros. Ces indemnités ont été comptabilisées dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

  Pour plus de précisions sur ce contrat de financement, voir la section 1.2.4 du présent rapport.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Néant.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2019, et des choix stratégiques mis en place par la nouvelle direction au cours des 2 dernières années qui démontrent une fois de plus leur pertinence avec, pour l'exercice 2019, un maintien de l'équilibre opérationnel, une large progression de l'ensemble des indicateurs financiers et un résultat net positif. La Société souhaite maintenir le cap pour les mois à venir. La gestion de la trésorerie reste une priorité et un élément déterminant, avec la mise en place d'une bonne gestion des échéances d'éléments composant le BFR et de la dette financière nette, tout comme les investissements permettant de construire la croissance dans les mois et les années à venir.

La Société a confirmé au cours de l'année 2019 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son chiffre d'affaires de façon récurrente et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

Elle consolide lors de cet exercice les résultats de l'exercice 2018, lequel constituait le premier exercice de mise en place de sa nouvelle stratégie, confirmant ainsi la pertinence de son positionnement sur des marchés B to B. En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer concrétise des partenariats aux revenus récurrents. Myrian® Studio permet de participer au développement de l'intelligence artificielle et du « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique doit déboucher durant l'exercice 2020, sur une accélération de la croissance, via le positionnement de la Société sur les marchés de l'UE et chinois.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian® et sa participation active aux projets innovants de portée internationale HECAM et HYPMED renforcent par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie, de même que son programme de R&D pour la cardiologie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En application du règlement ANC n°2015-05, nouveau règlement obligatoire à toutes les entreprises industrielles et commerciales à compter du 1er janvier 2017, relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture, la société Intrasense a estimé les impacts de reclassement en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales.

Exemption d'établissement de comptes consolidés

Les « petits » groupes sont exemptés de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés si l'ensemble constitué par la consolidante et les sociétés qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe ne dépasse pas, pendant deux exercices consécutifs, sur la base des derniers comptes arrêtés, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (articles L.233-17 et R.233-16 du Code de commerce) :

- total de bilan ≤ 24 M€ ;
- total CA net ≤ 48 M€ ;
- nombre moyen de salariés ≤ 250.

Cette exemption s'applique à la condition qu'aucune des entreprises du groupe ne réponde à la définition d'entité d'intérêt public (articles L.233-17 et R.233-16 du Code de commerce).

A la clôture, les conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés par Intrasense sont respectées.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

L'estimation en vigueur depuis 2014 a donc été révisée et la durée d'amortissement portée à 5 ans à compter de l'exercice 2019 contre 3 ans antérieurement (cf. présentation de l'impact infra).

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	5 ans (n-1 en 3 ans)

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société Intrasense apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société Intrasense a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie était calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité. Il est à noter qu'une réestimation des modalités de l'estimation de la provision pour garantie client a été opérée lors de l'exercice 2019, basée d'après le nombre réel de demandes (impacts présentés infra)

Des procédures prud'homales ont été initiées par des anciens salariés ou dirigeants de la société Intrasense lors de l'exercice 2018. Le total des demandes s'élève à 0,3 M€. La Direction d'Intrasense et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures depuis 2018 et ont conclu que les conditions de comptabilisation d'une provision n'étaient pas atteintes à savoir la probabilité d'une sortie de ressource estimable de façon fiable. Ces procédures constituent donc un passif éventuel pour la société Intrasense.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société Intrasense a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société, outres celles mentionnées précédemment.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).
Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.
Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.
Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement
(Code de commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société Intrasense, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

Disponibilités en Euros

(Code de commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense, qui étaient à l'ouverture comptabilisées dans les créances rattachées aux participations ou dans les créances / dettes fournisseurs, ont été reclassées en compte courant d'associé à la clôture (cf. infra impact). Les flux correspondants sont rémunérés à la moyenne des taux effectifs moyens des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans (« TMP »). Le TMP retenu sera celui publié pour chaque trimestre par le BOFIP.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les changements d'estimations (durée d'amortissement, garantie clients) et les reclassements des postes clients / fournisseurs de nos filiales en compte-courant :

Amortissements R&D

		Amortissement 2019			Amortissement 2020		
Libellé	Valeur initiale	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.
Frais de R&D 2016	675 276,73	112 546,12	45 933,62	66 612,50	-	65 070,78	- 65 070,78
Frais de R&D 2017	769 486,40	256 495,47	109 619,98	146 875,49	128 247,73	153 897,28	- 25 649,55
Frais de R&D 2018	707 539,00	235 846,33	133 213,30	102 633,03	235 846,33	133 213,30	102 633,03
Frais de R&D 2019	706 279,00	117 713,17	71 208,40	46 504,77	235 426,33	141 255,80	94 170,53
		722 601,09	**359 975,30**	**362 625,79**	**599 520,40**	**493 437,16**	**106 083,24**

Garantie Clients

	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.
Provision	91 747,11	31 299,72	60 447,39

Filiales

	Comptes Clients		Comptes Fournisseurs		Comptes financiers		Totaux		Comptes Courants	
Soldes	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019
Chine	1 518 320,21	1 951 602,70	427 323,37	562 594,51	-		1 090 996,84	1 389 008,19	-	1 389 008,19
USA	-	-	-	-	1 705 929,83	1 818 556,18	1 705 929,83	1 818 556,18	-	1 808 634,69

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	8 975 934		706 279
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	169 837		191 932
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		55 972		8 531
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		152 746		25 275
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	208 718		33 806
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		1 690 509		196 624
Autres titres immobilisés		10 668		10 080
Prêts, autres immobilisations financières		99 657		46 444
	TOTAL	1 800 834		253 148
	TOTAL GENERAL	11 155 323		1 185 164

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			9 682 213	9 682 213
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			361 769	361 769
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 548	61 955	61 955
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			178 021	178 021
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 548	239 976	239 976
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	1 804 556		82 577	82 577
Autres titres immobilisés		6 168	14 580	14 580
Prêts, autres immobilisations financières		7 103	138 998	138 998
TOTAL	1 804 556	13 271	236 155	236 155
TOTAL GENERAL	1 804 556	15 819	10 520 113	10 520 113

Au cours de l'année 2019, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 898 k€, dont 192 k€ représentant les frais de R&D réalisés par la filiale chinoise Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Les créances rattachées à des participations concernant la filiale Intrasense Inc. aux USA s'élèvent à 1 690,5 k€ et sont désormais enregistrées en compte courant.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	7 893 240	359 885		8 253 125
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	164 665	2 275		166 940
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	35 246	6 101	2 383	38 964
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	126 351	13 956		140 307
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	161 597	20 057	2 383	179 271
TOTAL GENERAL	8 219 502	382 217	2 383	8 599 336

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	359 885				
Autres immo. incorporelles TOTAL	2 275				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal.générales agenc.aménag.constr. Instal.techniques matériel outillage indus. Instal.générales agenc.aménag.divers Matériel de transport Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers	6 101 13 956				
TOTAL	20 057				
TOTAL GENERAL	382 217				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 360 k€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	58 053		58 053
Autres immobilisations financières	80 945		80 945
Clients douteux ou litigieux	94 485	94 485	
Autres créances clients	642 481	642 481	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	98	98	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 528	17 528	
Impôts sur les bénéfices	353 403	353 403	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 051	28 051	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers Etat et autres collectivités publiques	95 991	95 991	
Groupe et associés	3 197 643	3 197 643	
Débiteurs divers	8 023	8 023	
Charges constatées d'avance	73 203	73 203	
TOTAL	4 649 904	4 510 906	138 998
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2019, les créances sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 323 k€, des créances clients pour 737 k€ et des comptes courants envers Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc., pour 3.311 k€.

Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 607 932	196 624	1 804 556		
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	1 241 537	18 525	1 165 577		94 485
Sur compte courant		2 637 652			2 637 652
TOTAL	2 932 046	2 852 801	2 970 133		2 814 714

Les participations financières représentant les titres de Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc. apparaissent au bilan pour une valeur brute de 83 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2019.

Les comptes courants avec Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc. sont dépréciés à hauteur de 2.638 k€.

Créances clients :
Une reprise de provision pour dépréciation des créances clients d'un montant de 1.183,8 k€ a été effectuée sur la période, principalement en relation avec le reclassement des postes clients et fournisseurs des filiales en compte courant et des créances ont été dépréciées à hauteur de 18,5 k€ compte tenu de leur risque de non-recouvrement.

Trésorerie

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 42 000 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 10.080 €.

Actions en propre au 31/12/2018	31.500
Achats 2019	256.661
Ventes 2019	246.161
Actions en propre au 31/12/2019	**42.000**

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2019.

La trésorerie de la Société à la clôture s'élève à 581 k€.

Produits à recevoir
(Code de commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	74 610
Autres créances	113 519
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	188 129

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	73 203
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	73 203

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	187	187		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 028 988	231 550	797 438	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	261 554	261 554		
Personnel et comptes rattachés	272 024	272 024		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	323 626	323 626		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	51 153	51 153		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	13 022	13 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 474	4 474		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	153 455	153 455		
TOTAL	2 108 483	1 311 048	797 438	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	177 685			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Les emprunts remboursés en cours d'exercice, s'expliquent notamment par le remboursement de l'emprunt souscrit antérieurement auprès de la Banque Populaire du Sud (en totalité) et de la BPI (cf. infra Emprunts auprès des établissements de crédits).

De plus les dettes comprennent un moratoire négocié auprès des caisses sociales pour 101,6 k€, en lien avec la mise en place de la gestion des échéances du BFR présentée en préambule de l'annexe.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	84 372	31 300	84 372		31 300
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	832		832		
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	131 423		35 432		95 991
TOTAL	216 627	31 300	120 636		127 291

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 607 932	196 624	1 804 556		
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	1 241 538	18 525	1 165 577		94 485
Sur compte courant		2 637 652			2 637 652
TOTAL	2 932 047	2 852 802	2 970 134		2 814 714
TOTAL GENERAL	3 148 674	2 884 102	3 090 770		2 942 005
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		49 825	1 285 382		
financières		2 834 276	1 805 388		
exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin (*)
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	12 225 049			12 225 049
OCABSA Converties	0,0500	6 740 648	2 453 101		9 193 749
BSA convertis	0,0500		0		0
TOTAL		**18 965 697**	**2 453 101**	**0**	**21 418 798**

(*) le capital social de la Société n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2019.

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	948 284	122 655		1 070 939
Primes liées au capital	21 275 844	377 345	43 397	21 609 792
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-19 277 022	-1 508 739		-20 785 761
Résultat de la période	-1 508 739	66 671	-1 508 739	66 671
TOTAL	1 453 961	-942 068	-1 465 342	1 977 235

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Néant

Bons de souscription en actions (BSA Bracknor)

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.055 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice	Durée de validité
18.02.2016	986.842	0,76	18/02/2021
29.09.2016	1.052.631	0,95	29/09/2021
06.04.2017	1.315.789	0,76	06/04/2021
20.02.2018	1.612.904	0,62	20/02/2023
02.05.2018	1.388.889	0,63	02/05/2023

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2019 :

Titres	**BSPCE 2011 n° 1**	**BSPCE 2011 n° 2**	**BSPCE 2011 n°3**
Date d'attribution	19 mai 2011	19 mai 2011	19 mai 2011
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

[1] Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; où

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxièmes et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

[2] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

[3] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2019 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Nombre d'Option exercées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice 2019, aucune Option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle Option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	**Options 2013-1 exerçables**	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

OCABSA Bracknor Fund Ltd.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Les bons d'émission ont été exercés respectivement le 18 février 2016, 29 septembre 2016, 6 avril 2017, 20 février 2018 et 2 mai 2018.

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.055 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles.

Obligations convertibles en actions (OCA)

OCA EHGO.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO), la Société a émis le 27 août 2018 vingt-huit bons d'émission d'OCA permettant chacun d'émettre 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (voir section 1.2.4).

A la date du présent rapport et après la renégociation du nombre de tranche, 7 bons d'émission ont été exercés par EHGO (2 bons exercés le 27 août 2018, un bon le 6 novembre 2018, un bon le 14 janvier 2019, un bon le 8 août 2019 et 2 bons le 19 décembre 2019) donnant lieu à l'émission d'un total de 175 OCA.

A la date du présent rapport, l'intégralité des 175 OCA émises ont été converties. De plus, par un accord conclu avec EGHO, il a été mis fin au contrat de financement d'OCA cité supra le 18 décembre 2019.

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€ Préfinancement CIR Avance remboursable HECAM	717 438			717 438		280 000	437 438
TOTAL	717 438			717 037		280 000	437 438

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

Néant

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
BPI 800 K€	400 000		80 000	320 000	160 000	160 000	
BPS 400 K€	97 685		97 685				
TOTAL	497 685		177 685	320 000	160 000	160 000	

Par rapport aux données de l'exercice 2018 et en raison d'une négociation en cours auprès de la BPI, le solde à la clôture a été présenté dans l'optique d'une renégociation de la durée d'amortissement de cet emprunt de 6 mois.
Ainsi le remboursement complet interviendra en décembre 2021 contre juin 2021, en lien avec la mise en place de la gestion des échéances du BFR présentée en préambule de l'annexe.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	187
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 347
Dettes fiscales et sociales	419 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 474
Total	500 735

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	153 455
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	153 455

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de commerce Art. R 123-198-4° PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 1.048.200 euros
Chiffre d'Affaires Export : 2.338.415 euros.

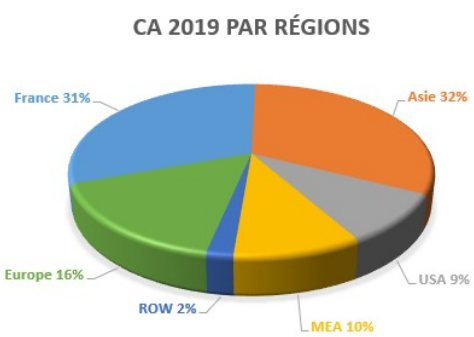

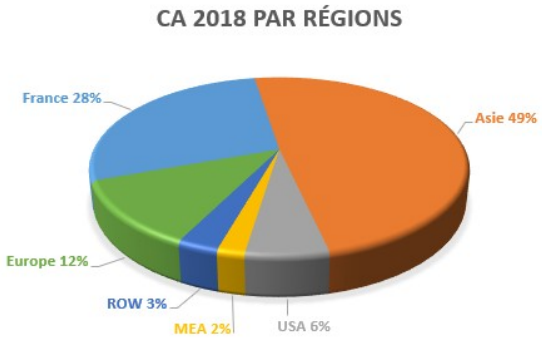

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	3 692
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	30 056
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	672
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	33 397
Total	142 963

Effectifs moyens :

	31/12/2019	31/12/2018
Employés	3	3
Cadres et techniciens	27	28
Total	30	31

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 113.226 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 3.096 € à titre d'avantage en nature.

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 55 953 euros, décomposés de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et attestations: 46 607 euros ;
- Services autres que la certification des comptes : 9 347 euros.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	12 099	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	0	77210000
- VAL. CESSION DES EAC	0	77520000
- VAL. CESSION DES IMMOS FINANCIERES	0	77560000
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	1 805	77830000
Total	13 904	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	1 144	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	165 364	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	0	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	165	67500000
- VAL. NETTE COMPT. DES IMMOS FINANCIERES	0	67560000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	0	67830000
Total	166 673	

Les charges exceptionnelles sont principalement composées des indemnités de fin du contrat de financement avec EHGO pour 133 k€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole ;
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code de commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 0,77% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 129 k€ au 31 décembre 2019. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2018 s'élevait à 100 k€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,63%, les autres hypothèses demeurantes inchangées.

La variation entre les deux exercices s'explique notamment par les mouvements de salariés.

Filiales et participations

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Il est également rappelé que la Société a procédé à la fermeture de sa filiale Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd en 2019.

Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 82.327,80 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	980 k€	1.011 k€
Résultat net	(429) k€	(232) k€
Capitaux propres	(1.107) k€	(676) k€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2019 une activité en diminution de 3,06 % par rapport à 2018.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 8 personnes, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 593 k€ contre 632 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (429) k€ contre (232) k€ en 2018.

6.3 Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 8.710 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	3 k€	122 k€
Résultat net	(180) k€	(106) k€
Capitaux propres	(1.867) k€	(1.647) k€

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 183 k€ contre 212 k€ en 2018.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (180) k€ contre (106) k€ pour l'exercice précédent.

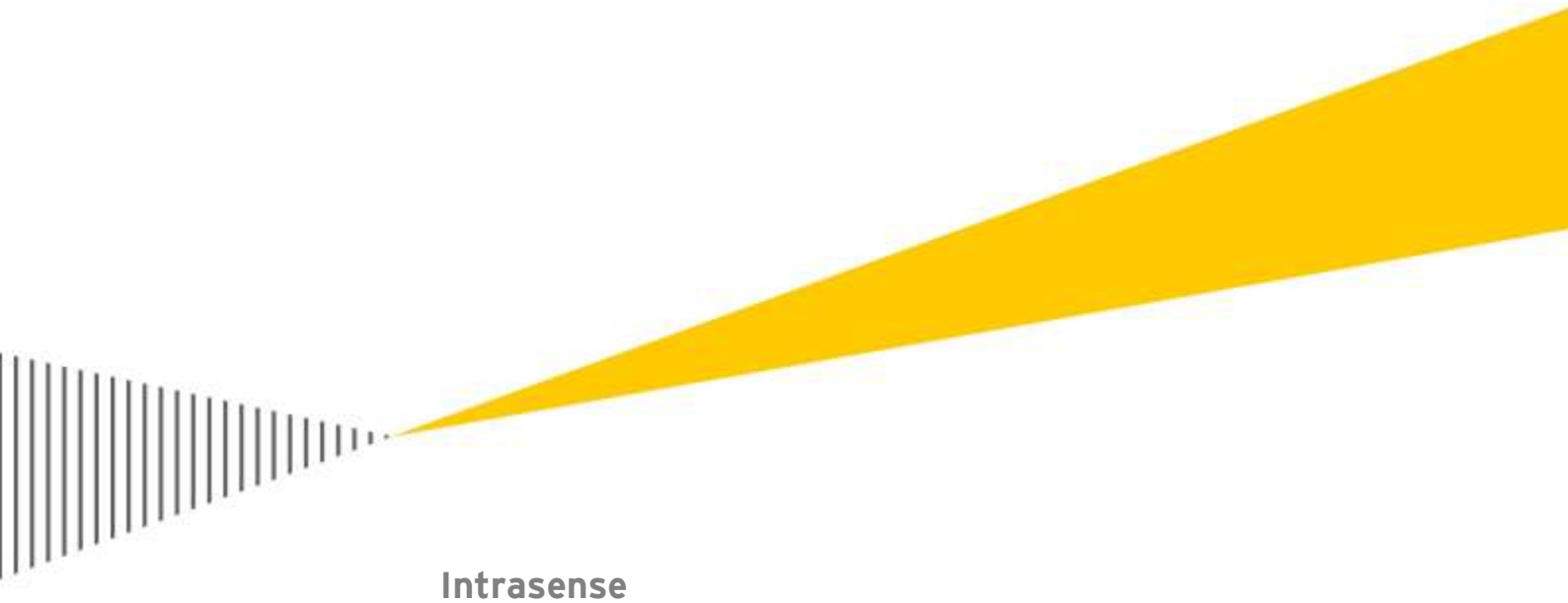

Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

Ernst & Young Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier cedex 2

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Intrasense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Intrasense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative aux changements d'estimations de l'annexe des comptes annuels exposant les changements d'estimations des durées d'amortissement des frais de recherche et développement, du calcul de la provision garantie clients et les reclassements des postes clients / fournisseurs des filiales en compte courant.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

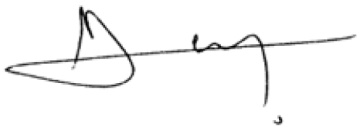

Marie-Thérèse Mercier

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	9 682 213	8 253 126	1 429 088	1 082 694	346 394	31.99
	Concessions, brevets et droits similaires	169 837	166 941	2 896	5 172	-2 275	-44.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	191 932		191 932		191 932	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	239 976	179 272	60 704	47 121	13 583	28.83
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	82 577	82 577				
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	14 580		14 580	10 668	3 912	36.67
	Prêts	58 053		58 053	65 156	-7 103	-10.90
	Autres immobilisations financières	80 945		80 945	34 501	46 444	134.62
	Total II	10 520 114	8 681 916	1 838 198	1 245 311	592 887	47.61
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 503		11 503		11 503	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	736 966	94 485	642 481	1 756 960	-1 114 479	-63.43
	Autres créances	3 700 738	2 637 652	1 063 086	880 706	182 380	20.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				100 000	-100 000	-100.00
	Disponibilités	580 958		580 958	258 579	322 379	124.67
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	73 203		73 203	52 380	20 823	39.75
	Total III	5 103 367	2 732 137	2 371 231	3 048 625	-677 394	-22.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				108 543	-108 543	-100.00
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	465		465	832	-367	-44.15
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 623 946	11 414 052	4 209 893	4 403 311	-193 418	-4.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 070 940)	1 070 940	948 285	122 655	12.93
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 609 792	21 275 844	333 948	1.57
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-20 785 761	-19 277 022	-1 508 739	-7.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 671	-1 508 739	1 575 411	104.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 977 236	1 453 961	523 275	35.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	708 988	717 438	-8 450	-1.18
	Total II	708 988	717 438	-8 450	-1.18
PROVISIONS	Provisions pour risques	127 291	216 627	-89 336	-41.24
	Provisions pour charges				
	Total III	127 291	216 627	-89 336	-41.24
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	320 000	497 855	-177 855	-35.72
	Concours bancaires courants	187	496	-309	-62.34
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 554	835 649	-574 096	-68.70
	Dettes fiscales et sociales	655 897	530 212	125 684	23.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 474	17 774	-13 300	-74.83
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	153 455	131 476	21 979	16.72
	Total IV	1 395 567	2 013 462	-617 896	-30.69
	Ecarts de conversion passif (V)	813	1 822	-1 010	-55.41
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 209 893	4 403 311	-193 418	-4.39
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 235 567	1 773 462		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	48 265		48 265	44 659	3 606	8.07
Production vendue de biens	537 060	1 881 144	2 418 204	2 272 088	146 116	6.43
Production vendue de services	462 876	457 271	920 146	746 290	173 857	23.30
Chiffre d'affaires NET	1 048 200	2 338 415	3 386 615	3 063 036	323 579	10.56
Production stockée						
Production immobilisée			898 211	707 539	190 672	26.95
Subventions d'exploitation				95 991	-95 991	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 353 198	170 040	1 183 159	695.81
Autres produits			6 365	4 184	2 181	52.12
Total des Produits d'exploitation (I)			5 644 389	4 040 790	1 603 599	39.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			53 850	47 943	5 908	12.32
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			85 096	87 639	-2 543	-2.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 368 342	1 330 769	37 573	2.82
Impôts, taxes et versements assimilés			47 584	56 010	-8 427	-15.04
Salaires et traitements			1 729 633	1 645 469	84 164	5.11
Charges sociales			755 782	737 375	18 406	2.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			415 615	761 690	-346 075	-45.44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 525	424 505	-405 979	-95.64
Dotations aux provisions			31 300	215 795	-184 496	-85.50
Autres charges			156 019	8 514	147 505	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 661 745	5 315 709	-653 965	-12.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			982 644	-1 274 919	2 257 563	177.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	68	68		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 269	4 141	-871	-21.04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 805 388		1 805 388	
Différences positives de change	103	6 664	-6 561	-98.46
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 808 828	10 872	1 797 955	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 909 422	140 348	2 769 074	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	8 253	8 726	-474	-5.43
Différences négatives de change	467	2 468	-2 001	-81.06
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 918 142	151 542	2 766 600	NS
2. Résultat financier (V-VI)	-1 109 315	-140 670	-968 645	-688.59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-126 671	-1 415 589	1 288 918	91.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 099	6 065	6 034	99.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 805	25 251	-23 446	-92.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	13 904	31 316	-17 412	-55.60
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	166 508	400 758	-234 250	-58.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	165	34 159	-33 994	-99.52
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	166 673	434 917	-268 243	-61.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-152 770	-403 601	250 831	62.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-346 112	-310 451	-35 661	-11.49
Total des produits (I+III+V+VII)	7 467 120	4 082 978	3 384 142	82.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 400 448	5 591 717	1 808 731	32.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	66 671	-1 508 739	1 575 411	104.42

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

ANNEXE

Comptes annuels du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 4.209.893 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 3.386.615 Euros. Le résultat est un bénéfice de 66.671 Euros.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2019 couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 9 février 2020.

Les comptes sociaux de l'exercice 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, la Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible, de ses prévisions de chiffre d'affaires, elle couvrira ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

Faits marquants de l'exercice

Activité

Au cours de cet exercice, la Société a accéléré son développement commercial et continué d'enrichir son offre et son portefeuille de produits.

Elle a continué d'intensifier sa prospection commerciale sur les marchés européen, américain et chinois, permettant de consolider le développement de son nouveau modèle de distribution indirecte débuté fin 2017 auprès d'industriels de l'imagerie.

Dans ce cadre et dans la continuité des comptes semestriels 2019, l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marqué par les faits suivants :

- Intrasense et 12 Sigma ont dévoilé leurs solutions innovantes d'intelligence artificielle au congrès de l'ECR 2019 ;

- Braincarta a choisi Myrian® pour industrialiser son application, en utilisant Myrian® Studio pour faire passer Elonav à l'échelle industrielle. Intrasense facilite et accélère l'accès au marché de Braincarta, qui adopte un positionnement unique en fournissant aux neurochirurgiens des solutions expertes de visualisation avancée et d'identification des régions du cerveau directement sur leur poste de travail. Ce choix stratégique ouvre de nouvelles opportunités commerciales sur le marché de l'imagerie médicale, avec une solution de visualisation spécialisée unique ;

- Intrasense et Radboud UMC ont signé un partenariat pluriannuel pour le déploiement de Myrian® XP Prostate. Sur la base de ce projet et de cette vision, la plateforme Myrian® et son module XP Prostate ont été sélectionnés par Radboud UMC pour devenir la solution de référence pour la lecture des images IRM de la prostate, avec à la clé un déploiement international auprès des centres experts. La solution développée par Intrasense utilise des outils d'analyse avancés pour visualiser, caractériser et mesurer les examens issus des images IRM de la prostate. Elle fournit aussi des rapports structurés et s'intègre dans le flux clinique. Son déploiement au sein du réseau des centres experts dans les prochains mois renforcera sa position de leader en tant qu'outil clinique de référence mondiale. Ce déploiement cloud à grande échelle illustre également les capacités d'intégration de Myrian® développées au cours des derniers mois. Ce nouveau succès commercial pour Intrasense auprès d'un leader mondial comme Radboud UMC va apporter une forte visibilité internationale ainsi que de nouveaux revenus commerciaux récurrents à la Société, leader dans le secteur des logiciels d'imagerie médicale ;

- Myrian® XP-Mammo a reçu son marquage CE ;

- Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc ;

- Intrasense™ a annoncé la fin du contrat de financement par obligations convertibles en actions conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO).

  Ce contrat de financement, conclu le 27 août 2018, prenait la forme d'une émission réservée d'obligations convertibles en actions. A la demande d'Intrasense™ et en accord avec le fonds EHGO, ce contrat de financement a pris fin le 18 décembre 2019.

  Les termes de l'accord de résiliation du contrat prévoyaient (i) le tirage et le financement par EHGO de 2 dernières tranches de 125.000 euros de valeur nominale chacune, dans les conditions du contrat de financement avec conversion immédiate en actions des OCA émises, ainsi que (ii) le paiement par Intrasense™ d'une indemnité de résiliation du contrat d'un montant de 132.500 euros. Ces indemnités ont été comptabilisées dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

  Pour plus de précisions sur ce contrat de financement, voir la section 1.2.4 du présent rapport.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Néant.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2019, et des choix stratégiques mis en place par la nouvelle direction au cours des 2 dernières années qui démontrent une fois de plus leur pertinence avec, pour l'exercice 2019, un maintien de l'équilibre opérationnel, une large progression de l'ensemble des indicateurs financiers et un résultat net positif. La Société souhaite maintenir le cap pour les mois à venir. La gestion de la trésorerie reste une priorité et un élément déterminant, avec la mise en place d'une bonne gestion des échéances d'éléments composant le BFR et de la dette financière nette, tout comme les investissements permettant de construire la croissance dans les mois et les années à venir.

La Société a confirmé au cours de l'année 2019 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son chiffre d'affaires de façon récurrente et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

Elle consolide lors de cet exercice les résultats de l'exercice 2018, lequel constituait le premier exercice de mise en place de sa nouvelle stratégie, confirmant ainsi la pertinence de son positionnement sur des marchés B to B. En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer concrétise des partenariats aux revenus récurrents. Myrian® Studio permet de participer au développement de l'intelligence artificielle et du « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique doit déboucher durant l'exercice 2020, sur une accélération de la croissance, via le positionnement de la Société sur les marchés de l'UE et chinois.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian® et sa participation active aux projets innovants de portée internationale HECAM et HYPMED renforcent par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie, de même que son programme de R&D pour la cardiologie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En application du règlement ANC n°2015-05, nouveau règlement obligatoire à toutes les entreprises industrielles et commerciales à compter du 1er janvier 2017, relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture, la société Intrasense a estimé les impacts de reclassement en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales.

Exemption d'établissement de comptes consolidés

Les « petits » groupes sont exemptés de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés si l'ensemble constitué par la consolidante et les sociétés qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe ne dépasse pas, pendant deux exercices consécutifs, sur la base des derniers comptes arrêtés, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (articles L.233-17 et R.233-16 du Code de commerce) :

- total de bilan ≤ 24 M€ ;
- total CA net ≤ 48 M€ ;
- nombre moyen de salariés ≤ 250.

Cette exemption s'applique à la condition qu'aucune des entreprises du groupe ne réponde à la définition d'entité d'intérêt public (articles L.233-17 et R.233-16 du Code de commerce).

A la clôture, les conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés par Intrasense sont respectées.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

L'estimation en vigueur depuis 2014 a donc été révisée et la durée d'amortissement portée à 5 ans à compter de l'exercice 2019 contre 3 ans antérieurement (cf. présentation de l'impact infra).

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	5 ans (n-1 en 3 ans)

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société Intrasense apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société Intrasense a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie était calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité. Il est à noter qu'une réestimation des modalités de l'estimation de la provision pour garantie client a été opérée lors de l'exercice 2019, basée d'après le nombre réel de demandes (impacts présentés infra)

Des procédures prud'homales ont été initiées par des anciens salariés ou dirigeants de la société Intrasense lors de l'exercice 2018. Le total des demandes s'élève à 0,3 M€. La Direction d'Intrasense et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures depuis 2018 et ont conclu que les conditions de comptabilisation d'une provision n'étaient pas atteintes à savoir la probabilité d'une sortie de ressource estimable de façon fiable. Ces procédures constituent donc un passif éventuel pour la société Intrasense.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société Intrasense a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société, outres celles mentionnées précédemment.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).
Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.
Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.
Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.
Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement
(Code de commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société Intrasense, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

Disponibilités en Euros

(Code de commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense, qui étaient à l'ouverture comptabilisées dans les créances rattachées aux participations ou dans les créances / dettes fournisseurs, ont été reclassées en compte courant d'associé à la clôture (cf. infra impact). Les flux correspondants sont rémunérés à la moyenne des taux effectifs moyens des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans (« TMP »). Le TMP retenu sera celui publié pour chaque trimestre par le BOFIP.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les changements d'estimations (durée d'amortissement, garantie clients) et les reclassements des postes clients / fournisseurs de nos filiales en compte-courant :

Amortissements R&D

		Amortissement 2019			Amortissement 2020		
Libellé	Valeur initiale	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.
Frais de R&D 2016	675 276,73	112 546,12	45 933,62	66 612,50	-	65 070,78	- 65 070,78
Frais de R&D 2017	769 486,40	256 495,47	109 619,98	146 875,49	128 247,73	153 897,28	- 25 649,55
Frais de R&D 2018	707 539,00	235 846,33	133 213,30	102 633,03	235 846,33	133 213,30	102 633,03
Frais de R&D 2019	706 279,00	117 713,17	71 208,40	46 504,77	235 426,33	141 255,80	94 170,53
		722 601,09	**359 975,30**	**362 625,79**	**599 520,40**	**493 437,16**	**106 083,24**

Garantie Clients

	Ancienne estimation	Nouvelle estimation	Diff.
Provision	91 747,11	31 299,72	60 447,39

Filiales

	Comptes Clients		Comptes Fournisseurs		Comptes financiers		Totaux		Comptes Courants	
Soldes	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019	au 30/06/2019	au 31/12/2019
Chine	1 518 320,21	1 951 602,70	427 323,37	562 594,51	-		1 090 996,84	1 389 008,19	-	1 389 008,19
USA	-	-	-	-	1 705 929,83	1 818 556,18	1 705 929,83	1 818 556,18	-	1 808 634,69

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	8 975 934		706 279
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	169 837		191 932
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		55 972		8 531
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		152 746		25 275
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	208 718		33 806
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		1 690 509		196 624
Autres titres immobilisés		10 668		10 080
Prêts, autres immobilisations financières		99 657		46 444
	TOTAL	1 800 834		253 148
	TOTAL GENERAL	11 155 323		1 185 164

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			9 682 213	9 682 213
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			361 769	361 769
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 548	61 955	61 955
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			178 021	178 021
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 548	239 976	239 976
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	1 804 556		82 577	82 577
Autres titres immobilisés		6 168	14 580	14 580
Prêts, autres immobilisations financières		7 103	138 998	138 998
TOTAL	1 804 556	13 271	236 155	236 155
TOTAL GENERAL	1 804 556	15 819	10 520 113	10 520 113

Au cours de l'année 2019, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 898 k€, dont 192 k€ représentant les frais de R&D réalisés par la filiale chinoise Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Les créances rattachées à des participations concernant la filiale Intrasense Inc. aux USA s'élèvent à 1 690,5 k€ et sont désormais enregistrées en compte courant.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	7 893 240	359 885		8 253 125
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	164 665	2 275		166 940
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	35 246	6 101	2 383	38 964
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	126 351	13 956		140 307
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	161 597	20 057	2 383	179 271
TOTAL GENERAL	8 219 502	382 217	2 383	8 599 336

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	359 885				
Autres immo. incorporelles TOTAL	2 275				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal.générales agenc.aménag.constr. Instal.techniques matériel outillage indus. Instal.générales agenc.aménag.divers Matériel de transport Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers	6 101 13 956				
TOTAL	20 057				
TOTAL GENERAL	382 217				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 360 k€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	58 053		58 053
Autres immobilisations financières	80 945		80 945
Clients douteux ou litigieux	94 485	94 485	
Autres créances clients	642 481	642 481	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	98	98	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 528	17 528	
Impôts sur les bénéfices	353 403	353 403	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 051	28 051	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers Etat et autres collectivités publiques	95 991	95 991	
Groupe et associés	3 197 643	3 197 643	
Débiteurs divers	8 023	8 023	
Charges constatées d'avance	73 203	73 203	
TOTAL	4 649 904	4 510 906	138 998
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2019, les créances sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 323 k€, des créances clients pour 737 k€ et des comptes courants envers Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc., pour 3.311 k€.

Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 607 932	196 624	1 804 556		
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	1 241 537	18 525	1 165 577		94 485
Sur compte courant		2 637 652			2 637 652
TOTAL	2 932 046	2 852 801	2 970 133		2 814 714

Les participations financières représentant les titres de Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc. apparaissent au bilan pour une valeur brute de 83 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2019.

Les comptes courants avec Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd et Intrasense Inc. sont dépréciés à hauteur de 2.638 k€.

Créances clients :
Une reprise de provision pour dépréciation des créances clients d'un montant de 1.183,8 k€ a été effectuée sur la période, principalement en relation avec le reclassement des postes clients et fournisseurs des filiales en compte courant et des créances ont été dépréciées à hauteur de 18,5 k€ compte tenu de leur risque de non-recouvrement.

Trésorerie

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 42 000 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 10.080 €.

Actions en propre au 31/12/2018	31.500
Achats 2019	256.661
Ventes 2019	246.161
Actions en propre au 31/12/2019	**42.000**

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2019.

La trésorerie de la Société à la clôture s'élève à 581 k€.

Produits à recevoir
(Code de commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	74 610
Autres créances	113 519
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	188 129

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	73 203
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	73 203

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	187	187		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 028 988	231 550	797 438	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	261 554	261 554		
Personnel et comptes rattachés	272 024	272 024		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	323 626	323 626		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	51 153	51 153		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	13 022	13 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 474	4 474		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	153 455	153 455		
TOTAL	2 108 483	1 311 048	797 438	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	177 685			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Les emprunts remboursés en cours d'exercice, s'expliquent notamment par le remboursement de l'emprunt souscrit antérieurement auprès de la Banque Populaire du Sud (en totalité) et de la BPI (cf. infra Emprunts auprès des établissements de crédits).

De plus les dettes comprennent un moratoire négocié auprès des caisses sociales pour 101,6 k€, en lien avec la mise en place de la gestion des échéances du BFR présentée en préambule de l'annexe.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	84 372	31 300	84 372		31 300
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	832		832		
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	131 423		35 432		95 991
TOTAL	216 627	31 300	120 636		127 291

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 607 932	196 624	1 804 556		
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	1 241 538	18 525	1 165 577		94 485
Sur compte courant		2 637 652			2 637 652
TOTAL	2 932 047	2 852 802	2 970 134		2 814 714
TOTAL GENERAL	3 148 674	2 884 102	3 090 770		2 942 005
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		49 825	1 285 382		
financières		2 834 276	1 805 388		
exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin (*)
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	12 225 049			12 225 049
OCABSA Converties	0,0500	6 740 648	2 453 101		9 193 749
BSA convertis	0,0500		0		0
TOTAL		**18 965 697**	**2 453 101**	**0**	**21 418 798**

(*) le capital social de la Société n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2019.

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	948 284	122 655		1 070 939
Primes liées au capital	21 275 844	377 345	43 397	21 609 792
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-19 277 022	-1 508 739		-20 785 761
Résultat de la période	-1 508 739	66 671	-1 508 739	66 671
TOTAL	1 453 961	-942 068	-1 465 342	1 977 235

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Néant

Bons de souscription en actions (BSA Bracknor)

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.055 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice	Durée de validité
18.02.2016	986.842	0,76	18/02/2021
29.09.2016	1.052.631	0,95	29/09/2021
06.04.2017	1.315.789	0,76	06/04/2021
20.02.2018	1.612.904	0,62	20/02/2023
02.05.2018	1.388.889	0,63	02/05/2023

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2019 :

Titres	**BSPCE 2011 n° 1**	**BSPCE 2011 n° 2**	**BSPCE 2011 n°3**
Date d'attribution	19 mai 2011	19 mai 2011	19 mai 2011
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

[1] Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; où

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxièmes et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

[2] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

[3] Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2019 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Nombre d'Option exercées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice 2019, aucune Option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle Option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	**Options 2013-1 exerçables**	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

OCABSA Bracknor Fund Ltd.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Les bons d'émission ont été exercés respectivement le 18 février 2016, 29 septembre 2016, 6 avril 2017, 20 février 2018 et 2 mai 2018.

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.055 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles.

Obligations convertibles en actions (OCA)

OCA EHGO.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO), la Société a émis le 27 août 2018 vingt-huit bons d'émission d'OCA permettant chacun d'émettre 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (voir section 1.2.4).

A la date du présent rapport et après la renégociation du nombre de tranche, 7 bons d'émission ont été exercés par EHGO (2 bons exercés le 27 août 2018, un bon le 6 novembre 2018, un bon le 14 janvier 2019, un bon le 8 août 2019 et 2 bons le 19 décembre 2019) donnant lieu à l'émission d'un total de 175 OCA.

A la date du présent rapport, l'intégralité des 175 OCA émises ont été converties. De plus, par un accord conclu avec EGHO, il a été mis fin au contrat de financement d'OCA cité supra le 18 décembre 2019.

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€ Préfinancement CIR Avance remboursable HECAM	717 438			717 438		280 000	437 438
TOTAL	717 438			717 037		280 000	437 438

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

Néant

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
BPI 800 K€	400 000		80 000	320 000	160 000	160 000	
BPS 400 K€	97 685		97 685				
TOTAL	497 685		177 685	320 000	160 000	160 000	

Par rapport aux données de l'exercice 2018 et en raison d'une négociation en cours auprès de la BPI, le solde à la clôture a été présenté dans l'optique d'une renégociation de la durée d'amortissement de cet emprunt de 6 mois.
Ainsi le remboursement complet interviendra en décembre 2021 contre juin 2021, en lien avec la mise en place de la gestion des échéances du BFR présentée en préambule de l'annexe.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	187
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 347
Dettes fiscales et sociales	419 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 474
Total	500 735

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	153 455
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	153 455

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de commerce Art. R 123-198-4° PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 1.048.200 euros
Chiffre d'Affaires Export : 2.338.415 euros.

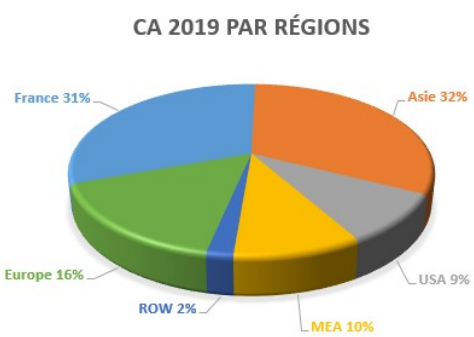

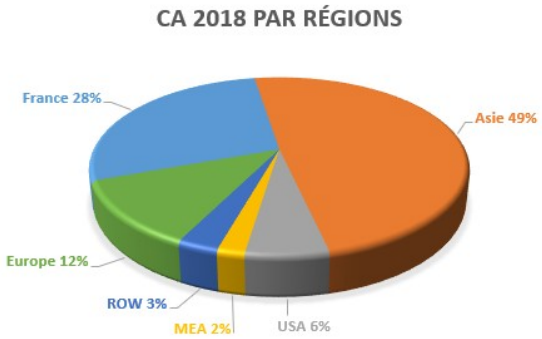

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	3 692
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	30 056
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	672
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	33 397
Total	142 963

Effectifs moyens :

	31/12/2019	31/12/2018
Employés	3	3
Cadres et techniciens	27	28
Total	30	31

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 113.226 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 3.096 € à titre d'avantage en nature.

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 55 953 euros, décomposés de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et attestations: 46 607 euros ;
- Services autres que la certification des comptes : 9 347 euros.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	12 099	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	0	77210000
- VAL. CESSION DES EAC	0	77520000
- VAL. CESSION DES IMMOS FINANCIERES	0	77560000
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	1 805	77830000
Total	13 904	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	1 144	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	165 364	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	0	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	165	67500000
- VAL. NETTE COMPT. DES IMMOS FINANCIERES	0	67560000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	0	67830000
Total	166 673	

Les charges exceptionnelles sont principalement composées des indemnités de fin du contrat de financement avec EHGO pour 133 k€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole ;
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code de commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 0,77% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 129 k€ au 31 décembre 2019. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2018 s'élevait à 100 k€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,63%, les autres hypothèses demeurantes inchangées.

La variation entre les deux exercices s'explique notamment par les mouvements de salariés.

Filiales et participations

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Il est également rappelé que la Société a procédé à la fermeture de sa filiale Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd en 2019.

Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 82.327,80 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	980 k€	1.011 k€
Résultat net	(429) k€	(232) k€
Capitaux propres	(1.107) k€	(676) k€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2019 une activité en diminution de 3,06 % par rapport à 2018.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 8 personnes, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 593 k€ contre 632 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (429) k€ contre (232) k€ en 2018.

6.3 Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 8.710 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	3 k€	122 k€
Résultat net	(180) k€	(106) k€
Capitaux propres	(1.867) k€	(1.647) k€

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 183 k€ contre 212 k€ en 2018.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (180) k€ contre (106) k€ pour l'exercice précédent.